

Société de Calcul Mathématique SA

Outils d'aide à la décision

depuis 1995



Nous avons à ce jour un litige d'une extrême banalité : désaccord sur le montant d'un loyer. A ce titre, nous bénéficions d'une mesure de sauvegarde et nous avons proposé plusieurs compromis amiables. Le Tribunal des Activités Economiques se déclare incapable de les soutenir et propose notre liquidation judiciaire.

La description du litige est donnée ici :

https://www.scmsa.eu/archives/BB_Baux_2026_05_15.pdf

Notre contribution à la réunion décidée par le TAE en date du 12/10/2026

(liquidation judiciaire de la SCM) est donnée ici :

https://www.scmsa.eu/archives/BB_observations_BDR_2026_10_10.pdf

La question posée est : à quoi sert le Tribunal des Activités Economiques s'il ne peut aboutir à la résolution d'un litige aussi grotesque qui, dans n'importe quel pays civilisé, serait réglé en vingt minutes par la désignation d'un médiateur ?

Bernard Beauzamy

ancien élève de l'Ecole polytechnique (X68)

Professeur Titulaire des Universités

PDG, Société de Calcul Mathématique SA